

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS361

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 10, après la seconde occurrence des mots :

« l'expérimentation »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'article 4 de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.